



I TROPHEE SENIORS d'ÉTRETAT

Golf d'Étretat, 14 et 15 juin 2022

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux et spécifiques des épreuves fédérales amateurs en simple ou en double, il prévaut sur ces règlements et respecte le cahier des charges des trophées seniors/seniors 2 et des Grand Prix Seniors (Vademecum FFG 2022).

Il est validé par la Ligue de Normandie.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue, rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous à l'article II et ayant 50 ans ou plus (nés le 13 juin 1972) la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 13 juin 2022.

- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur

- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la FFGolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play Brut / 36 trous / 18 trous par jour / Classement en brut sur l'addition des 2 tours.

Les joueurs seront répartis en 2 séries :

- 1 Série Messieurs : comprenant 69 joueurs au maximum d'index \leq à 15,4 départs jaunes
- 1 Série Dames : comprenant 30 joueuses au minimum d'index \leq à 18,4 départs rouges

III – CHAMP DE JOUEURS

Limitation du Champ : Le Club doit respecter lors des inscriptions pour les Dames, lorsque la série existe, les nombres minimums fixés par les quotas établis ci-dessous.

Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards. La répartition des wild cards (10) est du ressort du Club organisateur après accord de la Ligue. Le nombre maximal de joueurs autorisé est de 99 incluant un minimum de 22 dames (si suffisamment d'inscrites) et les wild cards. Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs seront retenus dans l'ordre ci-dessous à la date de clôture des inscriptions :

- 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames qui seront attribuées par ordre des index,
- par l'ordre du Mérite National Seniors,

- par l'ordre des index,
- par l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions.

Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf au plus tard vendredi 3 juin 2022.

IV – LES DEPARTS

1^{er} Tour : Champ de joueurs divisé en quatre blocs (bloc 1 plus bas index à 4 plus hauts index). Départ dans l'ordre Bloc 2 puis 1 puis 3 et 4. Voir cahier des charges des Grands Prix page 24 du Vademecum.

Les départs pour les dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

2^e tour : les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats.

V - ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront exclusivement en contactant le Golf **avant le mardi 31 mai 2022**, date de clôture des inscriptions. Si le champ n'est pas complet les inscriptions répondant aux critères d'index seront retenues après cette date dans l'ordre d'arrivée sans condition de priorité ou de sexe.

La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le lundi 13 juin 2022 sur réservation préalable des départs au golf. Droits d'inscription fixés comme suit :

Membres du Golf d'Etretat 30 € / Extérieurs 80 €

Le bulletin d'inscription est à envoyer à golf.d.etretat@wanadoo.fr ou par courrier à :

Golf d'Etretat

Route du Havre

76790 Etretat

Le règlement est à envoyer par chèque à l'ordre de l'ASGE (adresse ci-dessus) ou à effectuer par carte bancaire en appelant le 02.35.27.04.89.

Tout joueur déclarant forfait après le vendredi 10 juin 2022 à 18h reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

VI - REMISE DES PRIX ET CLASSEMENT

Les 3 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.

Classement : Le classement du Trophée Seniors d'Etretat est un classement en brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en playoff trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

VII - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

- 2 représentants du Comité de l'ASGE
- 2 représentants du Golf d'Etretat

Renseignements / inscriptions 02.35.27.04.89

www.golfetretat.com